

le Magazine du SIS 68



L'ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ

P. 16-17

Devenir sapeur-pompier volontaire pour une seule mission - Le SSUAP



INVESTISSEMENT

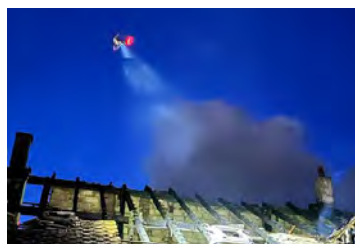
Le plan pluriannuel d'investissement

P. 4-5

OPÉRATIONNEL

Le drone opérationnel, un outil indispensable pour une réelle plus-value ?

P. 8-9



PRÉVENTION

Rappel des règles de sécurité dans les ERP

P. 10-11

FORMATION

L'évolution de la formation au SIS 68 P. 12-13



Depuis mon arrivée en tant que Préfet du Haut-Rhin, j'ai immédiatement pris la mesure de l'importance capitale de nos sapeurs-pompiers. La rencontre avec l'état-major du SIS 68 dès ma prise de fonction a renforcé ma conviction que, face aux défis imposés par les nouvelles menaces climatiques auxquelles nous devons faire face, votre professionnalisme est notre meilleur rempart.

Nous sommes de plus en plus fréquemment confrontés à des événements extrêmes, tels que d'importants feux de forêt, des crues violentes, et de graves inondations. Grâce à la récente enveloppe de 150 millions d'euros annoncée par le Président de la République dans le cadre des pactes capacitaires, le SIS a pu renforcer dès cette année ses capacités avec l'acquisition de nouveaux engins de lutte contre les feux de forêt, illustrant l'engagement indéfectible de l'État envers les SDIS.

Votre action conjointe avec les collègues du Bas-Rhin dans le cadre des renforts nationaux, ainsi que votre récente intervention dans le Pas-de-Calais, témoignent de votre dévouement et de votre capacité à gérer des situations d'urgence avec efficacité et solidarité. Votre engagement, que vous soyez sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, agents administratifs ou techniques, est le reflet de la force du SIS 68.

Je tiens à vous exprimer toute mon estime pour votre mobilisation sans faille. Ensemble, continuons à œuvrer pour la sécurité de tous, en renforçant notre collaboration et en partageant nos valeurs de courage et de détermination.

Avec toute ma reconnaissance,

Thierry QUEFFÉLEC,
Préfet
du Haut-Rhin



Chers lecteurs,

En tant que Président de la Collectivité Européenne d'Alsace et du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du

Haut-Rhin, j'ai l'honneur de m'adresser à vous dans cet éditorial pour **mettre en lumière notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier (PPI)**.

Ce PPI, dont les détails sont exposés dans ce numéro, est le résultat d'une méthodologie renouvelée et d'une réflexion collective. Il a été conçu en prenant en compte l'activité de nos centres de secours, l'évolution de nos effectifs et les transformations de notre environnement. Le conseil d'administration a unanimement voté ce plan, témoignant de la confiance indéfectible que nous, élus, accordons à nos sapeurs-pompiers.

Les efforts conjoints de notre commission bâtementaire ont permis de définir les priorités techniques et financières, garantissant que les travaux soient équitablement répartis sur l'ensemble du département. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie financière prudente et viable sur le long terme, assurant ainsi la capacité de l'établissement à porter ce projet ambitieux.

Le PPI permettra de rénover ou de construire de nouvelles infrastructures, en s'assurant que nos centres de secours soient non seulement fonctionnels et sécurisés mais aussi adaptés aux besoins modernes, incluant des vestiaires mixtes, des locaux de convivialité et des espaces dédiés aux activités physiques. Cela est essentiel non seulement pour le bien-être de nos sapeurs-pompiers mais également pour renforcer leur capacité à intervenir efficacement.

Bien entendu cet effort ne saurait masquer notre volonté de continuer à investir dans l'acquisition, l'entretien et le renouvellement de tous nos matériels roulants et de nos équipements de protection individuelle.

Je tiens à vous remercier, agents du SIS 68 et sapeurs-pompiers, pour votre engagement sans faille. Votre dévouement au quotidien est la preuve vivante de votre valeur inestimable pour la sécurité de nos concitoyens. Avec ce PPI, nous réaffirmons notre engagement à vous fournir un environnement de travail qui correspond à votre excellence.

Soyez assurés de mon soutien continu,

Frédéric BIERRY
Président de la Collectivité
Européenne d'Alsace
Président du Conseil
d'Administration du SIS 68

En tant que chef du corps départemental et directeur des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin, je suis fier de vous adresser ces mots en cette fin d'année. **Cette période est l'occasion de réfléchir aux défis à venir et aux succès que nous avons partagés.**

Le SIS 68 s'est résolument engagé dans une démarche de révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). Cette révision est essentielle pour adapter notre organisation à la pression opérationnelle croissante et pour garantir que notre réponse reste efficace et réactive. Dans ce cadre, j'ai demandé à ce que les moyens des corps communaux et intercommunaux soient pleinement pris en compte. Leur rôle est crucial : l'engagement conjoint, au quotidien, de l'ensemble de nos sapeurs-pompiers, quelle que soit leur origine, est le fondement d'une couverture de secours performante et adaptée à notre territoire. Je tiens à exprimer ma gratitude envers nos élus pour leur confiance et leur soutien indéfectible. Je remercie également les employeurs des sapeurs-pompiers volontaires, pour leur engagement citoyen à travers les conventions de disponibilité. Leur compréhension et leur flexibilité contribuent grandement à notre efficacité opérationnelle.

J'adresse des remerciements particuliers aux familles : votre sacrifice ne passe pas inaperçu, vous êtes les héros silencieux qui soutenez l'engagement de nos sapeurs-pompiers avec patience et compréhension. Alors que nous nous apprêtons à clore cette année, je souhaite à chacun d'entre vous de très belles fêtes de fin d'année. Puissent ces moments vous apporter du repos mérité, de la joie et l'occasion de créer des souvenirs précieux avec vos proches.

Gardons à l'esprit que notre mission commune est de sauvegarder les vies et de protéger notre communauté. C'est avec cette pensée et avec un sentiment de profonde fierté pour tout ce que nous avons accompli ensemble que je nous projette vers l'année à venir, prêts à relever les défis futurs avec détermination et solidarité.

**Colonel hors-classe
Patrice GERBER,**
Chef du corps
départemental
des sapeurs-pompiers,
Directeur des services
d'incendie et de
secours du Haut-Rhin



UNE SUBVENTION FEDER POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE FACE AUX CRISES

Fortement impacté par la COVID-19, le SIS 68 a dû s'interroger sur la modernisation de ses équipements pour garantir la prise en charge la plus efficace possible des victimes.

Cette modernisation s'est articulée autour de deux axes : le déploiement d'outils numériques interfacés avec le SAMU et les centres hospitaliers et le déploiement d'une offre de soin au plus près des territoires.

Déjà engagé dans une numérisation de ses usages, la crise de la COVID-19 a conduit le SIS à équiper les véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) de tablettes numériques permettant l'échange instantané de données et d'images avec les services hospitaliers, améliorant la rapidité et la qualité de la prise en charge hospitalière.

Ces investissements, complétés par l'acquisition de moniteurs multiparamétriques communiquant, permettent de transférer les bilans et électrocardiogrammes réalisés sur le terrain par les sapeurs-pompiers aux médecins régulateurs du SAMU et aux hôpitaux receveurs.

Ces acquisitions s'inscrivent dans une volonté de développement des usages numériques sur les terrains d'intervention.

Le SIS a également amélioré l'équipement de ses postes médicaux avancés (PMA) et a équipé



Financé par l'Union européenne

l'ensemble de ses véhicules médicalisés (VRM) d'échographes portables permettant de compléter son champ de compétences et de garantir une offre de soin au plus près des territoires.

Ces projets s'inscrivant dans les thématiques financées par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le SIS 68 a ainsi pu bénéficier d'une subvention de l'Union Européenne d'un montant de 423 720 € pour un investissement total de 706 200 €.

Les autres subventions obtenues :

Thématiques	Aide	Montant
Cybersécurité	France relance	50 k€
Lutte contre les feux de forêts	Pacte capacitaire	421 k€
Lutte contre les feux de forêts	Fonds Verts	52 k€
Risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques	Pacte capacitaire	50 k€
Dématérialisation	DEMATADS	37 k€
TOTAL		610 k€

Lara MILLION, Vice-présidente du CASIS en charge des finances :



« Avec le Président BIERRY, nous sommes très attachés à la sécurité des citoyens. Le SIS 68 est en première ligne et nous souhaitons mettre l'accent sur la capacité opérationnelle afin de répondre aux nombreux défis climatiques, économiques et sociétaux qui nous attendent. Nous saluons l'efficacité de nos sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Avec le Conseil d'Administration du SIS, le colonel hors-classe Patrice GERBER et ses équipes, nous avons programmé un ambitieux plan d'investissement de 109 millions d'euros jusqu'en 2030. Cela n'est possible que grâce à l'engagement financier des collectivités (CeA, communes, EPCI) mais malgré cela, les marges de manœuvre financière sont très faibles. Nous avons donc, avec la direction financière, mis tout en œuvre pour trouver des financements extérieurs (plan de relance, fonds européens, ...). »



UN NOUVEAU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT INFRASTRUCTURE

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil d'administration a voté à l'unanimité un nouveau plan pluriannuel d'investissement infrastructure.

Pourquoi reprendre le plan pluriannuel infrastructure de 2018 ?

Le précédent plan pluriannuel d'investissement immobilier avait été adopté par le CASIS le 8 février 2018 sur la base d'un diagnostic fonctionnel des CIS réalisé en 2017.

Ce diagnostic avait permis d'identifier les sites devant faire l'objet de travaux de restructuration ou de construction, puis, après évaluation du coût des travaux à réaliser, de proposer un programme et une planification pluriannuelle.

L'évolution des besoins de couverture opérationnelle et de l'organisation dans lequel évolue le SIS 68 ont rendu nécessaire une actualisation de la réflexion et des priorisations du plan pluriannuel d'investissement infrastructures, en tenant compte en particulier de :

Infrastructures réalisées (2002-2022) et prévues (2023-2030)

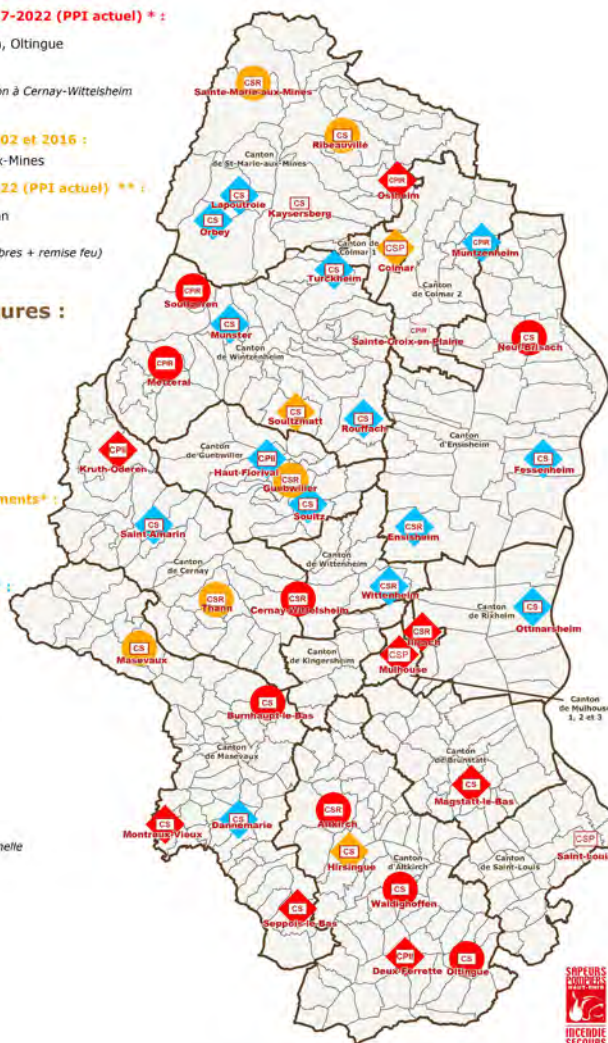
Infrastructures réalisées :

- Constructions neuves entre 2002 et 2016 :**
 - Burnhaupt-le-Haut, Metzeral, Neuf-Brisach, Soultzeren, Waldighoffen
- Constructions neuves 2017-2022 (PPI actuel) * :**
 - Altkirch, Cernay-Wittelsheim, Oltingue
 - * Auxquelles se rajoutent :
 - Salle de sport de Colmar
 - Plateau technique de formation à Cernay-Wittelsheim
- Restructurations entre 2002 et 2016 :**
 - Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines
- Restructurations 2017-2022 (PPI actuel) ** :**
 - Masevaux, Ribeauvillé, Thann
 - ** Auxquelles se rajoute :
 - Rénovation Mulhouse (chambres + remise feu)

Projets d'infrastructures :

- Constructions neuves* :**
 - Illzach, Mulhouse, Ostheim, Seppois-le-Bas, Kruth-Oderen, Deux-Ferrette, Magstatt-le-Bas, Montreux-Vieux
- Extensions et réaménagements* :**
 - Colmar-CTA-CODIS, Soultzmatt, Hirsingue
- Restructurations lourdes* :**
 - Wittenheim, Soultz-Haut-Rhin, Muntzenheim, Saint-Amarin, Ensisheim, Turckheim, Buhl(Haut-Florival), Ottmarsheim, Fessenheim, Rouffach, Munster, Dannemarie, Orbey, Lapoutroie

* Par ordre de priorité opérationnelle



MAJ : 01/03/2023
 WEF : 23-004 | GPO-SIG, Ipe-SIS68, IGH



- 🔴 la spécificité de la situation mulhousienne, notamment :
 - la résilience du CSP Mulhouse et la couverture opérationnelle de la couronne mulhousienne ;
 - le caractère énergivore des bâtiments et le risque qu'ils ne respectent plus, à terme, la législation sur les consommations d'énergie ;
- 🔴 certaines fonctionnalités qui semblent sous-évaluées ou non réglementaires, notamment :
 - l'absence de vestiaires mixtes dans certains CIS ;
 - l'absence de locaux d'activités physiques et sportives dans les projets envisagés ;
 - l'absence de locaux de convivialité ;
- 🔴 la prise en compte du déploiement de NexSIS, futur système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile permettant le traitement et la gestion opérationnelle des alertes provenant des numéros 18 et 112, actuellement développé par l'ANSC ;
- 🔴 la prise en compte des effets de la crise énergétique et une volonté plus affirmée de l'établissement de mener sa transition énergétique ;

Une méthodologie renouvelée :

Le PPI immobilier adopté en 2018 se basait sur une analyse uniquement bâtiminaire pour prioriser les opérations.

La méthode utilisée lors de la récente refonte du PPI s'est appliquée à analyser l'ensemble des centres de secours du département sur un ensemble de critères regroupés dans 3 catégories :

- 🔴 Ceux liés à l'activité cœur de métier,
- 🔴 Ceux liés à l'évolution des effectifs, notamment des SPV,
- 🔴 Ceux liés aux évolutions du bassin de vie.



Cette approche a été développée afin d'assurer une analyse la plus objective et opérationnelle possible.

La priorisation ainsi obtenue a été couplée avec une analyse bâtiminaire fine étudiant :

- 🔴 Le diagnostic de surface,
- 🔴 Le diagnostic fonctionnel,
- 🔴 Le diagnostic structurel,
- 🔴 Le diagnostic de sécurité,
- 🔴 Le diagnostic énergétique,
- 🔴 La capacité du CIS à évoluer.

Le cas particulier du CTA-CODIS dans le cadre du déploiement de NexSIS, termine cette analyse par des préconisations spécifiques.

Cette phase a conduit à classer les travaux nécessaires sur les différents centres selon 3 catégories :

- 🔴 L'état fonctionnel et structurel est fortement dégradé et ne peut pas être amélioré. Il convient alors de prévoir une construction neuve.
- 🔴 L'état fonctionnel et structurel est fortement dégradé mais peut être amélioré moyennant des travaux de restructuration, éventuellement assortis d'une extension.
- 🔴 Quelques déficiences fonctionnelles et structurelles existent. Celles-ci peuvent être résolues par des travaux de rénovations lourdes.

UNE APPROCHE PARTAGÉE :

Préalablement à la validation par le bureau puis le CASIS, cette étude a donné lieu à cinq réunions de travail avec la commission bâtiminaire, en présence de M. VOGT, Vice-Président en charge des bâtiments, Mme MILLION, Vice-Présidente en charge des finances, Mme LUTTENBACHER, Mme MARTIN et M. JANDER, membres du conseil d'administration.

Les élus ont ainsi pu valider les orientations techniques et financières et définir avec le SIS 68 les priorités.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à une répartition équitable des travaux sur l'ensemble du département (en incluant les opérations récemment menées).

LA PARTIE FINANCIÈRE :

La présentation en CASIS s'est accompagnée d'une prospective financière sur la période 2024-2030, visant à s'assurer de la capacité de l'établissement à financer les projets prévus.

Celle-ci se base sur des hypothèses de revalorisation des contributions des financeurs de l'établissement, de maîtrise des dépenses courantes et de contractualisation de nouveaux emprunts.



INAUGURATION DU CENTRE DE SECOURS RENFORCÉ DE THANN LE 22 SEPTEMBRE 2023

L'inauguration du centre de secours renforcé de Thann a eu lieu le vendredi 22 septembre au soir, après de gros travaux de modernisation et de rénovation énergétique.

C'est à l'occasion d'une cérémonie solennelle que Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil d'administration du SIS 68, a coupé le ruban inaugural, en présence de Jacky HAUTIER, sous-préfet de Thann-Guebwiller, du colonel hors-classe Patrice GERBER, DDSIS, de Gilbert STOECKEL, Maire de Thann, de nombreux parlementaires et élus du secteur et d'invités venus en nombre assister à cet événement.

C'est un chantier de 12 mois qui s'est achevé en juillet 2022 pour ce centre de secours renforcé. Le bâtiment existant, d'une surface de près de 1400 m², a fait l'objet d'une rénovation complète, améliorant considérablement le cadre de vie et de travail des sapeurs-pompiers, par une rationalisation des locaux et une mise aux dernières normes. Commandés par le lieutenant Olivier ULL, les sapeurs-pompiers de Thann interviennent près de

2000 fois par an, dans 9 communes de premier appel regroupant 18 500 habitants.

L'emplacement géographique du CSR, à l'entrée de la vallée de la Thur, fait de ce centre un maillon stratégique amené à intervenir en renfort des unités voisines.

Le centre de secours compte un effectif de 76 sapeurs-pompiers dont 2 sapeurs-pompiers professionnels, 6 infirmiers SPV et 1 médecin SPV.

À l'issue de l'inauguration, le Directeur a remis des lettres de félicitations à deux sapeurs-pompiers du CSR Thann qui se sont particulièrement investis durant les travaux :

- 🔥 à l'adjudant-chef Julien TSCHIRHART
- 🔥 à l'adjudant-chef Yannick PALCZEWSKI.

PIERRE SIEBERT, NOUVEAU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL ADJOINT DU SIS 68



Lundi 4 septembre 2023, le colonel Pierre SIEBERT a officiellement pris ses fonctions de directeur départemental adjoint du SIS 68.

Le colonel hors-classe Patrice GERBER, DDSIS, lui a remis son galon de colonel en présence de l'état-major du SIS 68 à l'occasion d'un café de bienvenue.

Il succède au colonel Thibaut NIDERLENDER, qui a pris la direction du SDIS des Deux-Sèvres en janvier 2023.

Agé de 53 ans, le colonel SIEBERT a, au cours de sa carrière

professionnelle, d'abord exercé des fonctions de cadre durant 10 ans dans une entreprise privée à Francfort et à Paris, puis occupé diverses fonctions d'officier de sapeur-pompier professionnel en territorial, en fonctionnel et en direction durant les 17 dernières années passées au sein du SIS voisin, celui du Bas-Rhin.

Il a également connu l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire pendant plus de 34 ans dans les départements 57, 77 et 67.

Fraichement diplômé de l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-pompiers (ENSOSP),

il est particulièrement honoré de pouvoir rejoindre ce beau corps des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin et remercie la confiance accordée par les autorités de gouvernance ainsi que celle du directeur départemental, le colonel hors-classe Patrice GERBER.

Après presque 3 mois de prise de fonction, il salue l'engagement des personnels qu'il a rencontré sur le terrain, à la direction et dans les groupements supports.

Le directeur et toutes les équipes du SIS 68 lui souhaitent la bienvenue.

SAPEURS POMPIERS DU HAUT-RHIN
POSTE DE COMMANDEMENT

OPÉRATIONNEL



LE RÔLE DE L'OFFICIER SÉCURITÉ EN OPÉRATION OU OFFICIER SECOPS

Sur opération, la sécurité des personnels engagés est de la pleine responsabilité du commandant des opérations de secours (COS). Par ailleurs, chacun contribue à sa propre sécurité individuelle et à la sécurité collective des intervenants.

Selon les interventions (durée, ampleur, complexité) et les conditions climatiques ou spatio-temporelles, un COS peut décider de mettre en place, dans le respect de sa stratégie opérationnelle, un cadre chargé de le conseiller en matière de sécurité globale sur l'intervention. Cette possibilité est une des 200 préconisations d'un rapport remis en 2003 par le colonel Christian POURNY suite à un audit national sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention, après 2 accidents majeurs ayant causé la mort de 10 sapeurs-pompiers en 2002 à Neuilly-sur-Seine et Loriol. Cette préconisation a été reprise dans de nombreux guides de doctrine publiés récemment par la Direction Générale de Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

L'officier chargé de cette mission de conseil sur la sécurité auprès du COS est appelé officier sécurité en opération. Cet officier apporte son aide et formule des propositions au COS en matière de sécurité dans le respect de l'organisation pensée et mise en place par ce dernier. L'officier sécurité est donc un conseiller technique du COS.

Le SIS 68 a relancé cette démarche d'engagement d'officier sécurité en opération dans le but d'améliorer encore davantage la sécurité des intervenants lors des opérations d'ampleur ou complexes. Ainsi, en fin d'année 2023, plus d'une vingtaine de cadres – de niveau chef de colonne – ont été formés pour tenir cette fonction.

L'officier SECOPS procèdera à une reconnaissance de l'ensemble du périmètre de l'intervention afin de :

- avoir une vision globale du niveau de sécurité ;
- anticiper les risques éventuels pour l'ensemble des intervenants ;
- rendre compte de manière immédiate au COS en cas de défaut important de sécurité ;
- proposer au COS des règles de sécurité adaptées à la situation.

Dès la fin de l'année 2023, sur certaines interventions, un officier sécurité viendra assister et conseiller le COS dans le domaine de la sécurité en tenant compte de 4 composantes principales :

- la composante humaine (soutien sanitaire et logistique) ;
- la composante organisationnelle (doctrines et règlements) ;
- la composante technique (matériels et équipements de protection individuelle) ;
- la composante environnementale (conditions climatiques et structure des bâtiments).



Un binôme de l'unité drone à l'entraînement

LE DRONE, UN OUTIL INDISPENSABLE POUR UNE RÉELLE PLUS-VALUE ?

Depuis 2021, le SIS 68 possède une unité drone. Cette unité opérationnelle est composée de 3 drones et de 10 télépilotes.

Le drone est un aéronef radiocommandé, circulant sans personne à bord. Il est doté d'une caméra optique et d'une caméra thermique, ainsi que d'accessoires supplémentaires : projecteur, haut-parleur, crochet de largage. Pour pouvoir figurer sur la liste d'aptitude opérationnelle chaque année et piloter un drone, les télépilotes, déjà titulaires de diplômes de l'Aviation Civile, suivent une formation pratique au sein du SIS 68, puis sont astreints à une formation continue (FMPPA) de 32 heures annuelles.

Après plus de 2 ans d'utilisation en interventions et avec le retour d'expérience, que peut-on penser de ce nouvel outil ? Quel est son champ d'action et dans quelle mesure représente-t-il une réelle plus-value ?

LE DRONE, UN OUTIL PRINCIPALEMENT UTILISÉ LORS DES INCENDIES...

Lors de l'arrivée des secours sur un incendie, les pompiers procèdent tout d'abord à une reconnaissance pour prendre de l'information, définir la stratégie de manœuvres et donner l'ordre initial. Dès le départ, le drone s'avère utile. La reconnaissance aérienne qu'il permet vient compléter la reconnaissance des équipes au sol. En effet, sa caméra optique offre des images de haute résolution dont l'analyse par le COS permet d'affiner la situation tactique (sectorisation, accessibilité des engins, cheminement des établissements

de tuyaux, contrôle des actions menées, propagations éventuelles, sauvetage et mise en sécurité à réaliser, recherche des victimes, etc.). Au fur et à mesure de l'intervention, l'actualisation des images aériennes accompagne le COS dans le choix de ses actions.



Vue aérienne actualisée depuis l'écran du contrôleur de vol

Une fois l'incendie maîtrisé, le drone joue encore un rôle de soutien aux équipes lors des phases de déblai et de surveillance. En effet, sa caméra thermique permet de détecter et d'identifier l'emplacement des points chauds devant être refroidis pour éviter toute reprise de feu.



Recherche des points chauds à l'aide de la caméra thermique du drone

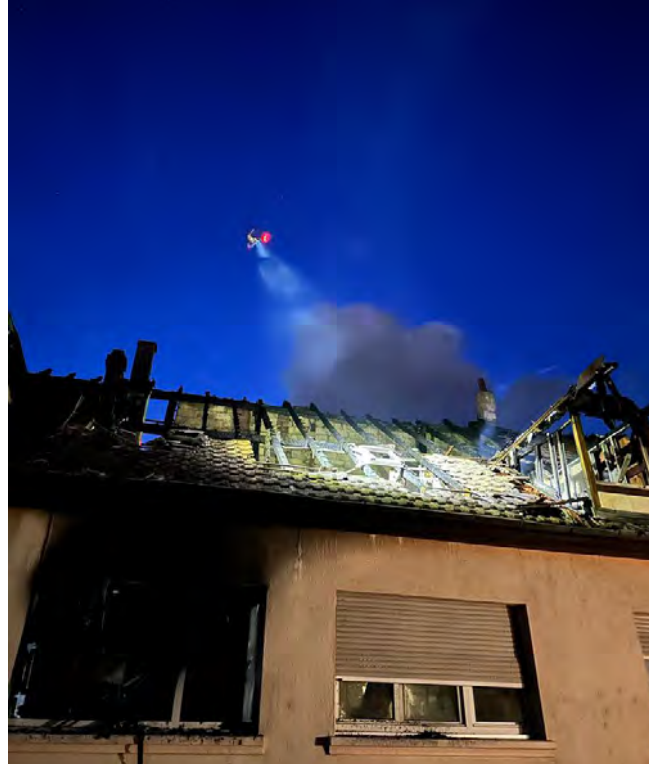
LORS DES INCENDIES, MAIS PAS UNIQUEMENT...

Le drone se révèle un excellent outil dans la recherche de personne. Il apporte une aide complémentaire aux unités de recherche cynophile, SMPM, plongeurs et USAR. En effet, la portée et l'autonomie de l'appareil permettent de couvrir un important secteur de recherche. De plus, son zoom optique agrandit l'image des zones survolées. Enfin, sa caméra thermique identifie des points chauds susceptibles d'être une victime.



Vue thermique

Le drone est aussi un précieux outil dans le secours aux victimes. En effet, ses accessoires peuvent être d'une grande utilité. Son dispositif d'emport de charge et de



Eclairage d'une zone de travail après un sinistre

largage peut tout aussi bien permettre de transporter une bouteille d'eau que d'établir une tyrolienne pour déplacer une victime en milieu périlleux. Son haut-parleur permet de diffuser des informations dans n'importe quelle situation. Son projecteur, quant à lui, facilite les interventions et prises d'images nocturnes.

En conclusion, le drone est principalement un outil complémentaire d'aide à la décision du COS, grâce aux images qu'il fournit.

Mais il peut aussi être un outil d'appui et de soutien aux différentes équipes d'intervention, grâce à ses caméras et ses accessoires.

De plus, il présente les avantages d'un hélicoptère, sans son coût financier et son impact écologique.

Par conséquent, si le drone partage avec le gadget sa taille, son ingéniosité et son succès, il s'en différencie par son utilité prouvée et éprouvée chez les sapeurs-pompiers).





RAPPEL DES RÈGLES QUANT À LA PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIE DANS LES ERP

Chaque année, plus de 3 000 incendies sont à déplorer dans le département du Haut-Rhin. Moins de 1% des sinistres concerne des établissements recevant du public (ERP). Dans les établissements identifiés, aucun décès n'est à déplorer sur les 5 dernières années. Ce faible pourcentage est très certainement lié aux résultats d'un travail de suivi qui débute à la conception de l'établissement et qui se poursuit tout au long de son existence.

Définition d'une ERP :

« Constituent des ERP tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une

participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitations, payantes ou non ». Ils sont soumis à des règles de sécurité fixées par décret et arrêtés ministériels. Sous certaines conditions, les gîtes et les meublés de tourisme sont concernés par cette réglementation et notamment lorsqu'ils accueillent plus de 15 personnes.

Les grands principes de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique :

Les bâtiments et locaux d'un ERP doivent être conçus afin de limiter l'éclosion et la propagation d'un incendie, d'assurer une évacuation rapide de la totalité des occupants et





temps nécessaire à l'évacuation de ses occupants ;

- Utiliser des matériaux qui ne s'enflamment pas brutalement en dégageant des fumées toxiques ;
- Disposer d'une alarme incendie ;
- Disposer de moyens pour combattre un feu naissant ;
- Disposer d'installations techniques (électriques, gaz, chauffage, alarme incendie, etc.) vérifiées régulièrement et parfaitement entretenues ;
- Disposer de personnels formés à la conduite à tenir en cas d'incendie et à la manipulation des moyens de secours ;
- Ouvrir et tenir à jour un registre de sécurité, carnet de bord de l'ERP, dans lequel tous les travaux, vérifications et opérations de maintenance doivent être notés.

faciliter l'intervention des secours.

Les travaux qui conduisent à la création, à l'aménagement ou à la modification d'un ERP, ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du Maire accordée après examen du projet sur sa conformité aux règles de sécurité incendie.

L'ouverture d'un ERP, à l'exception de ceux de la 5^e catégorie sans locaux à sommeil, n'est possible qu'après autorisation du Maire, après avis de la commission de sécurité. L'établissement fera ensuite l'objet de visites périodiques pour vérifier qu'il maintient son niveau de sécurité.

Tout manquement grave peut conduire le Maire à fermer l'établissement.

En résumé, un ERP doit :

- Disposer d'issues de secours en nombre suffisant et qui ne soient pas condamnées par

un incendie se propageant rapidement ;

- Etre construit pour résister aux effets d'un incendie, le





LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS, UNE ADAPTATION PERPÉTUELLE ...

La formation est un enjeu crucial dans un SIS.
Mais comment répondre à la complexité de l'équation ?

D'un côté, il faut former davantage face aux exigences réglementaires et sociétales de plus en plus fortes et aux risques de plus en plus complexes. De l'autre, nous sommes confrontés aux difficultés de disponibilité croissantes des stagiaires comme des formateurs.

Le groupement formation et activités physiques du SIS 68 (GFAP) doit faire preuve de créativité et d'adaptabilité constante pour remplir la mission. Grâce à l'investissement d'une équipe dynamique et motivée le GFAP a choisi de ne pas faire plus mais tente de faire mieux.

La ligne de conduite est de former sur l'essentiel pour **maîtriser les fondamentaux**. Apporter de la clarté, répondre aux attentes des territoires, être capable de s'adapter, mettre à jour les contenus de formation. Avec un réseau de plus de 500 formateurs et plus de 10 000 journées stagiaires par an, le défi est de taille !

Ainsi le GFAP se fixe les objectifs suivants :

- Mieux préparer les stagiaires en amont de leur formation notamment en organisant la Formation Ouverte à Distance (FOAD) via la plateforme APIS. Cela permet de réduire le temps de présence (pour la journée d'intégration par exemple) ou de gagner du temps de pratique lors de la formation en présentiel ;

- Concentrer les enseignements en présentiel sur la pratique, avec plus de mises en situation qui soient cohérentes avec la réalité de nos principales missions ;
- La possibilité pour le stagiaire d'approfondir ses connaissances après son stage avec l'accès à de la documentation mise à jour et maîtrisée.

Tout cela ne peut se faire sans un tutorat et un accompagnement de proximité en caserne. Le rôle du chef de centre est primordial.

Evolution de l'offre de formation :

La filière incendie

FORMATION À DISTANCE
SUR LA PLATEFORME APIS



AUTO-FORMATION
COMPLÉMENTAIRE
SELON LES BESOINS



PRÉPARATION EN CIS
AVEC UN TUTEUR DÉSIGNÉ
PAR LE CHEF DE CIS

STAGE EN PRÉSENTIEL

Le passage en caisson à feu réel au plateau technique est désormais intégré dans la filière incendie :

- En cursus initial pour découvrir les phénomènes thermiques et appréhender l'environnement d'un incendie ;
- En formation de chef d'équipe pour maîtriser les techniques de lance face aux différents phénomènes ;
- En formation de chef d'agrès incendie, pour renforcer la capacité d'analyse d'une structure en feu et mieux orienter ses choix stratégiques.

Des sessions libres d'accès sont ouvertes pour permettre aux agents déjà formés de venir se mettre à jour avec les phénomènes thermiques.

L'encadrement de cette filière demande une grande technicité de la part des formateurs qui ont acquis une expertise dans le domaine sous la responsabilité du Lieutenant Paul FAUNY de l'EDIS. Ces nouvelles compétences nous ont conduit à supprimer des formations MTEA (moniteur aux techniques d'engagement et d'attaque).

Le secours routier, une simplification

Il n'existe désormais plus de formation de niveau 1 ou 2. Le GFAP propose aux territoires une formation d'équipier SR de 4 jours et une formation de Chef d'agrès SR de 3 jours.

Cela permet une simplification de programmation, une optimisation de la ressource en formateurs et en véhicules hors d'usage.

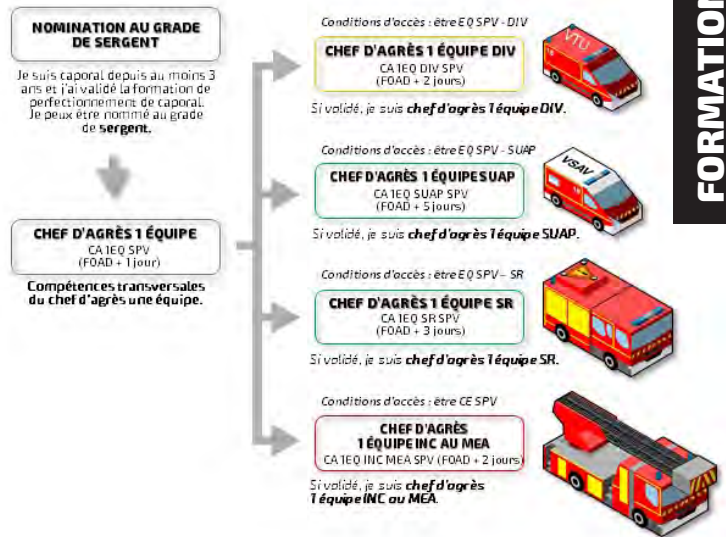
Le secours d'urgence à personne

Les programmes n'ont pas été revus depuis plusieurs années alors que le référentiel SUAP a été mis à jour. En lien avec le comité SUAP (COSUAP), le SSSM et nos instructeurs référents du GFAP, l'organisation des formations SUAP s'adapte.

Elle suit la logique de pré-acquis et du tutorat avant la formation, de formation en présentiel avec plus de pratique et la possibilité d'approfondir ses connaissances à l'issue.

La formation des chefs d'agrès

Nous avons souhaité renforcer le socle commun en préalable aux stages de chef d'agrès 1 équipe DIV, SUAP, MEA, SR. Ainsi une journée de formation transversale sera créée dès l'année prochaine pour traiter notamment des cas de responsabilité, des messages radio et règles de transmission, de la rédaction des rapports d'intervention, de l'utilisation des parcellaires, du commandement... Cette journée sera le préalable aux formations de chef d'agrès. En compensation, la formation de CA DIV sera réduite d'une journée.



Les JSP

Dès cette année scolaire, le nouveau référentiel de formation et d'évaluation des JSP sera appliqué. Il permettra d'intégrer plus rapidement les JSP à l'issue de leur Brevet. Cette nouvelle formule est exigeante mais lorsqu'ils seront titulaires du Brevet, seul le module tronçonneuse sera à effectuer dans leur centre d'appartenance pour que l'intégralité de leur formation DIV, INC et prompt secours soit validée. Sans retour du chef de centre sur ce module, les compétences ne lui seront pas délivrées. L'accompagnement de la recrue en centre et la préparation est là encore indispensable.

Les dates des épreuves sont déjà fixées, pour le sport au Samedi 1^{er} juin 2024 et pour les manœuvres aux samedis 22 et 29 juin 2024 (Des épreuves de rattrapage seront prévus en octobre 2024).

En lien avec l'Union départementale, nous espérons que ce nouveau cursus permettra de recruter et d'intégrer encore plus facilement nos JSP.

Enfin, le GFAP est investi dans de nombreux autres domaines et de nouvelles formations comme par exemple la gestion des personnes complexes ou la gestion des interventions en milieu hostiles. L'intégration de techniques d'optimisation du potentiel est en voie de développement en lien avec le service SSQVS et notre psychologue. Ces formations ont été développées pour répondre aux évolutions de nos missions mais aussi suite aux différentes enquêtes sur les risques psycho-sociaux.

Le GFAP a besoin de vous pour améliorer la qualité de ses prestations, de ses contenus de formation, de ses méthodes, non pas pour faire plus mais pour faire mieux ! N'hésitez pas à nous faire part de vos retours et propositions via vos supérieurs. Le GFAP met tout en œuvre pour vous former le mieux possible à vos missions du quotidien.



UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES TRINATIONALE SUR LA PROTECTION DE LA POPULATION À SAINT-LOUIS LE 23 SEPTEMBRE 2023

Le groupe d'experts « exercice » issu du groupe de travail « entraide en cas de catastrophe » de la Conférence du Rhin Supérieur a organisé le 23 septembre 2023 au CSP Saint-Louis un rassemblement réunissant des services de secours français, allemands et suisses situés dans la région transfrontalière.

Objectif : échanger sur les différentes pratiques et moyens d'intervention destinés à renforcer l'aide en zone transfrontalière

Le groupe de travail de la Conférence du Rhin Supérieur sous l'intitulé « Entraide en cas de Catastrophe » se réunit environ trois fois par an afin d'organiser les secours transfrontaliers en fonction des différents risques auxquels la région du Rhin Supérieur est exposée :

- les risques industriels et technologiques (sites Seveso le long du Rhin)
- les risques naturels (météorologique, inondations ...)
- les risques liés aux TMD (Transport de Matières Dangereuses)
- les risques liés au Rhin (crues, pollution ...)

En secteur transfrontalier, cette entraide peut connaître des difficultés de mise en œuvre liées aux différences des processus

décisionnels, de l'organisation des moyens d'action, des problèmes liés aux langues, etc.

Le groupe de travail est divisé en 5 groupes d'experts :

- Le groupe d'experts « Echange des connaissances réciproques et compréhension linguistique »
- Le groupe d'experts « Secours sur le Rhin »
- Le groupe d'experts « Techniques de la communication »
- Le groupe d'experts « Intervention et Etat-major TRINAT »
- Le groupe d'experts « Exercices »

Des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin sont identifiés dans chacun des groupes d'experts.

Au programme de cette journée d'échanges et de travail :

Présentation d'exposés (retour d'expérience suite à l'incendie d'une scierie à Mothern dans le Bas-Rhin le 1^{er} août 2022 et inventaire transfrontalier des moyens d'intervention)

Ateliers organisés par chaque pays avec moyens d'intervention spécifiques :

- FR : Véhicule de lutte contre les feux de forêts
- FR : Equipe spécialisée dans le secours nautique en cas d'inondation
- CH : Matériel mobile de traitement de l'eau potable après pollution ou inondation

• CH : Présentation d'un véhicule électrique de lutte contre l'incendie

• D : Moyens de transport d'eau au profit de la lutte contre l'incendie

• D : Equipe d'intervention spécialisée dans lutte contre les inondations.

La coopération transfrontalière, dans le domaine des services de secours et de soins d'urgence, est plus que jamais un sujet qu'il faut intégrer dans nos réflexions sur l'organisation des secours et cela malgré des politiques de sécurité civile différentes. Le changement climatique et ses conséquences, en termes de risques dans le secteur frontalier, doit nous pousser à mieux nous connaître pour mieux partager nos doctrines opérationnelles et donc à l'avenir mieux travailler ensemble en situation de crise.



23 REPORTERS POUR METTRE EN VALEUR L'ACTUALITÉ DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

La cellule photo-vidéo du service communication, lancée en octobre 2021, est aujourd'hui composée de 21 contributeurs et 2 contributrices.

Le Service d'incendie et de secours du Haut-Rhin a recours à des photographes pour couvrir ses besoins en images, tant sur l'activité événementielle que sur l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers.

La cellule photo-vidéo a vocation à réaliser une couverture photo et/ou vidéo lors d'interventions particulières et sur les temps forts de l'activité des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin.

Ces reportages sont destinés à promouvoir et valoriser les actions des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, mais aussi à assurer la mémoire de notre établissement et à fournir des prises de vue techniques à des fins pédagogiques ou de retours d'expérience.

Elle est composée de sapeurs-pompiers du corps départemental en activité, qui se sont portés candidats pour assurer la fonction de contributeur. Leur point commun : un goût prononcé pour la photo ou la vidéo, qu'ils mettent au service de leur domaine d'activité.

Les contributeurs sont répartis de façon homogène sur tout le département afin d'être en mesure de couvrir les événements et interventions rapidement.

Ils sont engagés par le service communication pour couvrir les événements du SIS68, à savoir les manifestations sportives, les cérémonies, les formations, exercices ou autres. Ils sont engagés sur sollicitation du CTA-CODIS pour couvrir l'activité opérationnelle, sur décision de l'officier CODIS.

Quelques chiffres :

- 🔥 Au 1^{er} décembre 2023 : 211 reportages réalisés.
- 🔥 2022 : 258 reportages dont 60 sur intervention
- 🔥 2021 : 186 reportages réalisés dont 18 sur intervention
- 🔥 2020 : 111 reportages réalisés dont 25 sur intervention.

La cellule photo-vidéo recrute !

Le service communication est à la recherche de reporters. Si vous êtes sapeur-pompier dans un centre de secours du corps départemental, avec un goût prononcé pour la photographie ou la vidéo, n'hésitez pas à proposer votre candidature par mail à l'adresse communication@sdis68.fr



Portrait de Maxence FERRAH, contributeur photo



Son parcours

Agé de 25 ans, Maxence FERRAH est SPV au centre de secours de Ribeauvillé depuis 2014. Très investi, il contribue d'ailleurs activement à la communication interne et externe au sein de sa caserne. Il exerce le métier d'employé de laboratoire et est par ailleurs correspondant de presse pour le journal des DNA.

Son goût pour la photographie remonte à l'enfance, comme il le dit avec amusement, « j'ai commencé avec des appareils photo jetables et ai pris ma première photo de pompier à l'âge de 6 ans à l'occasion d'une cérémonie du 14 juillet en vacances en Ardèche ! »

Ce goût pour la photo s'est progressivement transformé en passion et il est aujourd'hui membre du club « Objectif photo Ribeauvillé ».

Son intégration à la cellule photo-vidéo

Inapte incendie durant quelques années, Maxence a profité de cette période pour développer la pratique de la photographie de sapeurs-pompiers à l'occasion de cérémonies, FMA, gardes, et interventions sur son secteur.

Après quelques années de pratique durant lesquelles il a acquis de solides bases techniques, il était parmi les premiers à rejoindre la cellule photo-vidéo. Très investi et apprécié pour la qualité de ses images, Maxence se rend très souvent disponible pour réaliser des reportages.

Les pompiers, une source d'inspiration ?

Pour lui, « l'activité de sapeur-pompier est très variée et permet de photographier aussi bien un binôme d'attaque que le commandant des opérations de secours dans son poste de commandement, des sapeurs-pompiers en tenue de cérémonie, des personnels en formation ou encore les spécificités des diverses spécialités ».

Quelques conseils pour de futurs contributeurs ?

Pour rejoindre la cellule photo-vidéo, il faut avoir un minimum de connaissances en photographie : maîtriser son appareil photo, notamment de nuit comme c'est parfois le cas dans le cadre de reportages sur intervention.

Il faut être réactif, pour capter tous les aspects d'un reportage. Lors des cérémonies officielles notamment, savoir être discret et anticiper sa position de façon à avoir le meilleur point de vue à « l'instant T ».

Enfin, il faut savoir être observateur et curieux. Petit à petit, en respectant le cadre, on progresse, on gagne en confiance et ainsi en légitimité. « Et même si l'on connaît notre matériel et que l'on maîtrise la technique, les photos ratées existent encore, cela permet aussi de se remettre en question régulièrement dans notre pratique. » ajoute Maxence avec raison.

Des pistes d'amélioration pour la cellule photo-vidéo ?

Maxence souhaiterait davantage de rencontres entre contributeurs, et l'organisation de formations à thème mixant photo et opérationnel.





L'ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ : DEVENIR SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE POUR UNE SEULE MISSION : LE SSUAP

Pour celles et ceux qui auraient envie de devenir sapeur-pompier mais qui hésitent à s'engager, pour des questions de disponibilité, de crainte, d'aptitude physique ou toute autre raison, le SIS 68 propose désormais l'engagement différencié, qui offre la possibilité de s'engager pour une seule mission : le secours et les soins d'urgence aux personnes (SSUAP).

Les avantages : un engagement plus souple et une formation moins chronophage.

Le contexte :

Une instruction du ministre de l'Intérieur, en date du 22 août 2019, introduit de nouvelles possibilités de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires : l'engagement différencié.

L'engagement différencié des sapeurs-pompiers volontaires consiste à exercer non pas la totalité des missions, mais uniquement une partie de l'activité. En l'occurrence, dans le Haut-Rhin, le secours et les soins d'urgence aux personnes (SSUAP). La mise en œuvre de ce dispositif dans le département du Haut-Rhin a été adoptée en Conseil d'administration le 13 avril 2023.

L'activité SSUAP représente près de 85 % des interventions des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin.

Fort de ce constat, pour ouvrir plus largement l'activité de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et renforcer les effectifs disponibles, de jour comme de nuit, le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin offre dorénavant la possibilité aux nouveaux candidats de choisir uniquement d'exercer les missions de SSUAP.

En effet, certains candidats à l'engagement SPV pourraient ne pas avoir la

disponibilité, les capacités physiques ou l'aptitude médicale nécessaire pour assurer toutes les missions des sapeurs-pompiers (SSUAP, secours routier, incendie, opérations diverses). L'objectif de ce dispositif est de susciter le désir d'engagement à tout âge et de donner de la souplesse quant à la pratique des missions.



L'aptitude médicale :

Les conditions de santé particulières dans le cadre de l'engagement

différencié sont moins exigeantes que pour celles d'un sapeur-pompier toutes missions. Leurs appréciations sont complétées par la réalisation d'un parcours opérationnel afin de vérifier la capacité physique des candidats.

La formation :

Après avoir suivi une formation de 13,5 jours portée sur les gestes de premiers secours (contre 30 jours pour un engagement toutes missions), le SPV est alors en capacité d'intervenir auprès de la population sur les missions SSUAP. Chaque année, il devra s'acquitter de huit heures de formation de maintien des acquis ciblée sur le SSUAP.

Evolutions possibles :

En contractant cette forme d'engagement, le SPV aura la possibilité d'évoluer dans la mission en devenant chef d'agrès 1 équipe SSUAP et en grade (sous réserve de satisfaire les conditions d'aptitude médicale et de formation).

Ce qu'il faut savoir

L'engagement différencié a plusieurs avantages, notamment celui de permettre un engagement plus souple et rapide, et une formation moins chronophage.



DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE POUR UNE SEULE MISSION !

**Le secours
et les soins d'urgence
aux personnes**

+ d'infos



Vous êtes volontaire ?

**REJOIGNEZ
LES SAPEURS-POMPIERS**



www.sdis68.fr



**Vous êtes intéressé ? scannez le QR code
et remplissez le formulaire de renseignements.**

Le SIS 68 reviendra ensuite vers vous.

L'ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

L'œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France (ODP) est une association à but non lucratif, créée en 1926. Reconnue d'Utilité Publique depuis un décret du 28 janvier 1928, elle est placée sous le Haut Patronage du Président de la République.

Elle intervient principalement dans le cadre de la prise en charge des orphelins et familles de sapeurs-pompiers décédés en service ou hors service commandé.

- En France, 1 588 enfants sont pris en charge.
- Dans le Haut-Rhin, 17 familles sont prises en charge dont 25 enfants.

Pour une prise en charge rapide en cas de décès il convient de prendre contact avec Marine STADLER, déléguée départementale ou le secrétariat de l'UDSP 68.

Le dispositif Solidarités Pompiers de France

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des Services départementaux d'incendie et de secours, aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers qui peuvent se retrouver dans la difficulté liée à un accident de la vie, une maladie, un handicap, la perte d'un emploi, un décès, etc.

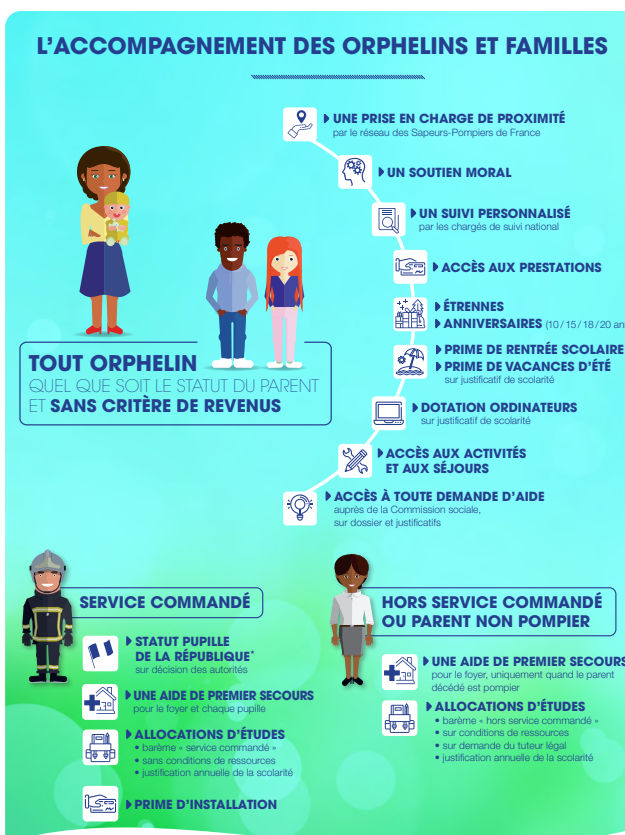
Faire un don pour soutenir l'ODP

En 2023, l'UDSP 68 a remis un chèque de 27 547 € à l'ODP lors du congrès national des sapeurs-pompiers de France, qui s'est tenu à Toulouse en octobre. Ce montant correspond aux dons des Amicales de sapeurs-pompiers suite à des manifestations et aux subventions du SIS 68 et de l'UDSP 68. La Fanfare de sapeurs-pompiers du Bataillon d'Altkirch organise également chaque année des concerts au profit des orphelins.

Un grand merci à tous les donateurs pour la générosité dont ils font preuve, pour les familles et les enfants.

Si vous souhaitez faire un don, contactez la déléguée départementale de l'ODP.

L'action pour les orphelins et les familles :



Contact : Déléguée départementale du Haut-Rhin pour l'ODP :
Marine STADLER - 07.71.12.72.22
marine_stadler@yahoo.fr



LES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNÉE 2024

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU HAUT-RHIN



www.sdis68.fr

Le Magazine du SIS 68 - N° 12 - Décembre 2023

Revue du service d'incendie et de secours du Haut-Rhin, 7, avenue Joseph-Rey, 68027 Colmar cedex.

Directeur de la publication : M. Frédéric Bierry, Président du conseil d'administration du SIS 68.

Directeur de la rédaction : Colonel hors classe Patrice Gerber. **Comité de rédaction :** Membres du CODIR.

Coordination : Justine Fuhrer - service communication du SIS 68. **Ont contribué à ce numéro :** Ltn Samuel Ammann ; Lcl Alain Bettinger ; Nathalie Boucard ; Bertrand Faudou ; Cpl Maxence Ferrah ; Justine Fuhrer ; Lcl Christophe Marchal ; Cne Romain Pichon ; Cdt Julien Tesnière ; Lcl Guillaume Turci. **Photographies et illustrations :** Samuel Ammann ; Alain Bettinger ; Christian Ballard ; Freddy Ciolek ; Maxence Ferrah ; Norbert Finck ; Justine Fuhrer ; Nicolas Mathieu ; Sarah Stinner.

Mise en page et Impression : Freppel Imprimeur, Wintzenheim  **Tirage :** 1300 exemplaires.

